

Annexe B
Modèle d'appel à propositions (AP) pour les parties responsables
(Pour les organisations de la société civile - OSC)

This is a translation of the English version of this document. If there are inconsistencies or conflicts between the English document and the translated document, the English document prevails.

[Section 1](#)

AP/UNW/MAR/2021/01

a. Lettre d'AP pour les parties responsables

ONU Femmes prévoit d'engager une coopération avec une organisation de la société civile conformément aux présents documents. ONU Femmes invite à présent les soumissionnaires qualifiés à lui faire parvenir des propositions sous pli cacheté ou par email, afin de fournir des réponses aux exigences définies dans ses termes de référence. Les propositions doivent parvenir à ONU Femmes à l'email indiqué au plus tard à 18h00 (GMT+1, heure du Maroc) le 02/06/2021.

La fourchette budgétaire de la proposition doit correspondre à un montant entre 350 000 MAD et 450 000 MAD.

Le présent appel à propositions d'ONU Femmes est composé de deux sections:	Les annexes doivent être (obligatoirement) complétées par les soumissionnaires et renvoyées avec la proposition
<p><u>Section 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a. Lettre d'AP pour les parties responsables b. Fiche descriptive de la proposition à l'intention des parties responsables c. Termes de référence d'ONU Femmes <p>Annexe B-1 Conditions obligatoires / critères de présélection</p>	<p>Annexe B-1 Conditions obligatoires / critères de présélection</p> <p>Annexe B-2 Modèle de soumission de la proposition</p> <p>Annexe B-3 Format de curriculum vitae de l'équipe proposée</p> <p>Annexe B-4 Documents minimaux d'évaluation des capacités</p>
<p><u>Section 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a. Instructions à l'attention des soumissionnaires <p>Annexe B-2 Modèle de soumission de la proposition</p> <p>Annexe B-3 Format de curriculum vitae de l'équipe proposée</p> <p>Annexe B-4 Documents minimaux d'évaluation des capacités</p>	

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

mcomorocco.propositions@unwomen.org

b. Fiche descriptive de la proposition à l'intention des parties responsables

Programme/projet : Mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités des professionnel.le.s de la justice et d'actions de plaidoyer et de sensibilisation pour mettre fin aux mariages précoces et forcés

Nom officiel du programme : Ending early and forced child marriage in Morocco

Courriel : mcomorocco.propositions@unwomen.org

Date d'émission : 12/05/2021

Demandes de précisions exigibles jusqu'au :

Date : 19/05/2021

Heure : 18h00 GMT+1

Précisions à apporter par ONU Femmes à l'intention des soumissionnaires exigibles au : [le cas échéant]

Date : 25/05/2021

Heure : 18h00 GMT+1

Proposition à remettre le :

Date : 04/06/2021

Heure : 18h00 GMT+1

Date d'attribution prévue : 16/06/2021

Date prévue de début / d'exécution du contrat : 01/07/2021

a. **Termes de référence d'ONU Femmes**

1. Introduction

a. Contexte / cadre des services requis / résultats

L'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes « ONU Femmes » apporte son appui aux institutions nationales, gouvernement et société civile, pour la mise en œuvre de programmes visant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le bureau d'ONU Femmes au Maroc a établi, avec l'appui du Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail au sein du Département d'Etat américain, un programme aligné sur les priorités nationales au Maroc dont l'objectif est la lutte contre le mariage précoce et forcé. Ce programme contribue à l'une des trois priorités stratégiques d'intervention d'ONU Femmes : la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

La conception de ce programme est née du constat suivant : malgré d'importantes avancées légales et politiques réalisées par les institutions marocaines et les organisations de la société civile en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles (LCVFF), qui ont notamment abouti à la réforme en 2004 de la Moudawana, et de nouvelles protections et protection de l'égalité dans le mariage, le mariage précoce, qui concerne au Maroc principalement les filles, reste un phénomène de grande ampleur. En effet, en vertu de l'article 20 du Code de la Famille, les juges sont autorisé-e-s à valider des demandes de mariage impliquant des mineur-e-s, quel que soit leur âge, « par décision motivée précisant l'intérêt et les motifs justifiant ce mariage ». En pratique, selon les données du Ministère de la Justice, entre 2004 et 2014, plus de 102 000 filles ont été mariées avant l'âge de 18 ans, dont 35 000 en 2013. Au cours de ces dix années, la proportion de demandes accordées de mariage précoce a presque doublé, passant de 7 % en 2004 à 12 % en 2013. Ces demandes concernent principalement les filles, dont la part moyenne dans le nombre total de demandes pour ce type de mariage représente près de 99,4% (de 2007 à 2013).

L'analyse de la situation existante confirme le besoin de poursuivre les efforts entamés au niveau du cadre législatif, dans la dynamique positive qui s'est concrétisée par l'adoption de la loi 103.13 sur la violence à l'égard des femmes , et apporter un soutien technique pour (1) renforcer les initiatives existantes, telles que la sensibilisation et la formation des professionnel.le.s de la justice conformément aux nouvelles dispositions légales et à la récente politique interne du Ministère Public sur les mariages précoces et forcés , (2) mettre en œuvre des caravanes sociales visant à atteindre les femmes et les filles isolées et les plus vulnérables confrontées à un taux élevé de prévalence des mariages précoces et forcés, (3) appuyer les initiatives de la société civile et des médias sur le changement des normes sociales et la promotion de masculinités positives et institutionnel en matière de LCVFF.

Pour s'attaquer à ces problèmes et réaliser son objectif, le programme développé par ONU Femmes avec l'appui du Département d'Etat américain vise l'atteinte de trois résultats : (i) Un environnement législatif et politique favorable, conforme aux normes internationales en matière de mariage précoce et forcé, est en place et se traduit par des mesures ; (ii) Des normes sociales, des attitudes et des comportements favorables sont encouragés au niveau communautaire et individuel pour prévenir le mariage précoce et forcé ; (iii) Les femmes et les filles les plus vulnérables bénéficient d'un soutien pour répondre aux besoins spécifiques des femmes qui ont été mariées de force et pour prévenir tout nouveau mariage précoce et forcé.

Pour permettre à l'initiative de ne laisser aucune femme de côté, des programmes de sensibilisation spécifiques seront appuyés pour toucher les populations vivant dans des zones rurales et péri-urbaines sur les thématiques qui les touchent, notamment le mariage des mineures.

Dans ce cadre, ONU Femmes lance un appel à projet pour des actions de renforcement des capacités des professionnel.le.s de la justice et d'actions de plaidoyer et de sensibilisation pour mettre fin aux mariages précoces et forcés.

b. Aperçu général des services requis / résultats

Les interventions attendues du partenaire d'exécution s'inscrivent dans la priorité stratégique « Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles » du plan de travail d'ONU Femmes. Les interventions attendues du / des partenaires d'exécution viseront à participer à la chaîne de résultats suivante, à travers la contribution à la réalisation de deux produits :

PRODUIT 1– Des normes sociales, des attitudes et des comportements favorables sont encouragés aux niveaux communautaire et individuel pour prévenir le mariage précoce et forcé

PRODUIT 2– Les connaissances, les attitudes et les comportements des professionnels de la justice, des femmes et des jeunes filles, et de leur entourage sont encouragés pour mettre fin aux mariages précoces et forcés.

2. Description des services requis / résultats

RÉSULTAT D'IMPACT - Les femmes et les filles sont socialement et économiquement habilitées à exercer librement leurs droits dans le mariage

RÉSULTAT IMMÉDIAT – La culture du mariage précoce et forcé est rejetée et les femmes et les filles, les hommes et les garçons marocains favorisent des relations d'égalité et de respect

La proposition a pour objet de :

- (i) Renforcer les capacités des professionnel.le.s de la justice qui ont la responsabilité première de traiter les demandes de mariage précoce et de fournir une assistance aux femmes et aux filles. Ils doivent donc avoir les connaissances nécessaires sur les dispositions existantes, et disposer d'un espace pour discuter des difficultés de mise en œuvre et des moyens de surmonter les obstacles potentiels ; et
- (ii) Accroître les connaissances des femmes, des filles, des hommes et des garçons, des droits des femmes et des filles et de normes sociales favorables à l'égalité des sexes. En effet, la résistance socio-culturelle est le frein principal à un changement profond des mentalités au sein non seulement des prestataires de services, mais aussi de l'ensemble de la population, femmes, filles, hommes et garçons, qui ont chacun un rôle à jouer pour éradiquer les violences faites aux femmes et aux filles.

Une proposition qui intègre un appui aux réseaux et/ou coalitions au niveau local et/ou national aurait un résultat avec un impact plus important dans le cadre de cet appel.

3. Échéancier : Date de début et de fin de prestation des services requis / résultats

Le plan d'action proposé pourra avoir une durée de dix-neuf mois, à partir de juin 2021. Il devra être réalisé et complété au plus tard le 31 décembre 2022.

4. Compétences :

a. Compétences techniques et opérationnelles requises

Le partenaire d'exécution devra faire preuve des compétences suivantes :

- La maîtrise de la gestion axée sur les résultats ;
- L'approche genre ;
- Le renforcement de capacités et la sensibilisation ;
- Le plaidoyer et la communication ;
- La mobilisation de la communauté.

b. Autres compétences, qui, bien que non requises, peuvent être un atout pour la prestation des services

- La connaissance du cadre juridique et des politiques publiques dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles au Maroc, et particulièrement de la lutte contre le mariage des mineur.e.s ;
- Une expertise en matière de la production du savoir/données sur le mariage des mineures au Maroc ;
- L'innovation dans la sensibilisation des populations vivant notamment dans des zones péri-urbaines et rurales (surtout les régions qui connaissent l'augmentation du mariage des mineur.e.s) sur les violences faites aux femmes et aux filles, et particulièrement de la lutte contre le mariage des mineur.e.s.

Annexe B-1
Conditions obligatoires / critères de présélection
[À compléter par les soumissionnaires, puis à renvoyer avec leur proposition]

Appel à propositions

Mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités des professionnel.le.s de la justice et d'actions de plaidoyer et de sensibilisation pour mettre fin aux mariages précoces et forcés
AP/UNW/MAR/2021/01

Les soumissionnaires doivent remplir le présent formulaire et le renvoyer dans le cadre de leur soumission. Les soumissionnaires recevront une note de réussite / d'échec concernant cette section. Afin que leur candidature soit prise en compte, les soumissionnaires doivent remplir tous les critères obligatoires décrits ci-dessous. Ils doivent répondre à toutes les questions dans le présent formulaire ou dans un duplicata exact de celui-ci. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier les informations figurant dans la réponse du soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition. Les réponses incomplètes ou inadéquates, les réponses manquantes ou les réponses faussées aux questions entraîneront une disqualification.

Conditions obligatoires / critères de présélection	Réponse du soumissionnaire
1.1. Veuillez confirmer que les services requis font partie des principaux services que le soumissionnaire exécute en tant qu'organisation. Cette confirmation doit être étayée d'une liste d'au moins deux références de clients pour lesquels le soumissionnaire prête actuellement, ou a prêté un service similaire.	Référence n° 1 : Référence n° 2 :
1.2. Veuillez confirmer que le soumissionnaire est dûment enregistré ou dispose d'une base juridique / d'un mandat officiel en tant qu'organisation	Oui / Non
1.3. Veuillez confirmer que le soumissionnaire est en activité depuis au moins cinq (5) ans en tant qu'organisation ¹	Oui / Non
1.4. Veuillez confirmer que le soumissionnaire dispose d'un bureau permanent dans la zone du site.	Oui / Non
1.5. Le soumissionnaire doit donner son accord en vue de la visite d'un site de client à un emplacement ou dans une zone présentant un champ d'activité similaire à celui qui est décrit dans le présent AP.	Oui / Non
1.6. Veuillez confirmer que le soumissionnaire n'a fait l'objet d'aucun constat de fraude, ni d'une quelconque autre faute, à la suite d'une enquête menée par ONU Femmes ou par une autre entité relevant de l'Organisation des Nations Unies. Le soumissionnaire doit indiquer s'il fait actuellement l'objet d'une enquête pour fraude ou pour une quelconque autre faute de la part d'ONU Femmes ou d'une autre entité relevant de l'Organisation des Nations Unies et fournir des précisions au sujet de cette enquête	Oui / Non
1.7. Veuillez confirmer que le soumissionnaire n'a fait l'objet d'aucune enquête et / ou n'a été accusé d'aucune faute liée à l'exploitation et aux atteintes sexuelles (EAS) ² .	Oui / Non

¹ Dans des circonstances exceptionnelles, un enregistrement d'une durée de trois (3) ans peut être accepté, sous réserve d'être dûment justifié.

² [Circulaire du Secrétaire général, 9 octobre 2003 : « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels » \(ST/SGB/2003/13\)](#), et Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et violences sexuelles impliquant des partenaires opérationnels

<p>1.8. Veuillez confirmer que le soumissionnaire ne figure sur aucune liste de sanctions correspondante, y compris, au minimum, la / les liste(s) récapitulative(s) des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, la liste des fournisseurs inadmissibles des Nations Unies gérée par le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, et la liste consolidée des sanctions de l'Union européenne</p>	<p>Oui / Non</p>
--	------------------

Section 2

AP/UNW/MAR/2021/01

a. Instructions à l'intention des soumissionnaires (parties responsables)

1. Introduction

- 1.1. ONU Femmes invite les parties qualifiées à soumettre des propositions techniques et financières portant sur la prestation des services liés au recrutement par ONU Femmes d'une partie responsable.
- 1.2. ONU Femmes sollicite des propositions de la part des organisations de la société civile (OSC). **Les organisations ou les entités de femmes sont vivement encouragées à postuler.**
- 1.3. Une description des services requis figure à la section 1 - C de l'AP intitulée « Termes de référence ».
- 1.4. ONU Femmes peut, à sa discrétion, annuler les services en partie ou dans leur totalité.
- 1.5. Les soumissionnaires peuvent retirer la proposition après avoir soumis celle-ci, sous réserve qu'ONU Femmes ait reçu une notification écrite du retrait avant la date limite indiquée pour la présentation des propositions. Aucune modification ne peut être apportée à une proposition après la date limite de soumission de celle-ci. Aucune proposition ne peut être retirée entre la date limite de soumission des propositions et la date d'expiration de la période de validité de la proposition.
- 1.6. Toutes les propositions demeurent valides et ouvertes à l'acceptation pendant une période de 90 jour calendaire à compter de la date indiquée pour la réception des propositions. Une proposition dotée d'une période de validité inférieure est susceptible d'être rejetée. Dans des circonstances exceptionnelles, ONU Femmes peut solliciter le consentement du soumissionnaire afin de prolonger la période de validité. La demande et les réponses à celle-ci doivent être effectuées par écrit.
- 1.7. À compter de la publication du présent AP, toutes les communications doivent être adressées exclusivement à ONU Femmes, par courriel, à l'adresse suivante : mcomorocco.propositions@unwomen.org. Il est interdit aux soumissionnaires de communiquer avec d'autres membres du personnel d'ONU Femmes au sujet du présent AP.

2. Coût de la proposition

- 2.1. Les coûts correspondant à la préparation d'une proposition, à la participation à des conférences, à des réunions ou à des présentations orales préalables à la proposition incombent aux soumissionnaires, indépendamment du déroulement ou de l'issue du processus d'AP. Les services offerts dans le cadre des propositions doivent répondre à la totalité des exigences ; les propositions qui offrent uniquement une partie des services seront rejetées.

3. Éligibilité

- 3.1. Les soumissionnaires doivent satisfaire à l'ensemble des conditions obligatoires et des critères de présélection énoncés à l'**annexe B-1**. Des explications approfondies figurent au point 4 ci-dessous. Les soumissionnaires recevront une note de réussite / d'échec concernant cette section. Afin que leur candidature soit prise en compte, les soumissionnaires doivent remplir tous les critères obligatoires décrits à l'**annexe B-1**. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier les informations contenues dans la réponse du soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition. Les réponses incomplètes ou inadéquates, les réponses manquantes ou les réponses faussées aux questions entraîneront une disqualification.

4. Critères obligatoires / de présélection

- 4.1. Les conditions obligatoires / critères de présélection ont été conçus de manière à garantir, dans la mesure du possible au cours de la phase initiale du processus de sélection de l'AP, que seuls les soumissionnaires disposant d'une expérience suffisante, de la solidité et de la stabilité financières, des connaissances techniques avérées, de la capacité manifeste de remplir les critères d'ONU Femmes et de références provenant de clients majeurs qui leur permettront de fournir les services prévus dans le cadre du présent AP pourront être admissibles pour un examen complémentaire. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier les informations contenues dans la réponse du soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition. Les réponses incomplètes ou inadéquates, les réponses manquantes ou les réponses faussées aux questions nuiront à votre évaluation.

- 4.2. Les soumissionnaires se verront attribuer une note de réussite / d'échec dans la section consacrée aux conditions obligatoires / critères de sélection. Afin d'être pris en compte dans le cadre de la phase I, les soumissionnaires doivent remplir l'ensemble des conditions obligatoires / critères de présélection décrits dans le présent AP.

5. Précisions concernant les documents de l'AP

- 5.1. Les soumissionnaires éventuels qui souhaitent obtenir des précisions concernant les documents de l'AP peuvent en faire part à ONU Femmes par écrit en adressant un courriel à l'adresse électronique de l'organisation mentionnée dans l'AP au plus tard à la date et à l'heure indiquées. ONU Femmes répondra par écrit aux demandes de précisions concernant les documents d'AP reçues au plus tard à la date indiquée dans la section 2. Les copies écrites de la réponse d'ONU Femmes (incluant la demande de précision mais sans en identifier l'origine) seront publiées au moyen du même procédé que le présent document (de l'AP).
- 5.2. Si l'AP a été annoncé publiquement, les précisions apportées en réponse à la demande (incluant la demande de précision mais sans en identifier l'origine) seront affichées sur la source de publication.

6. Modifications des documents de l'AP

- 6.1. À tout moment avant la date limite de présentation des propositions, ONU Femmes peut, pour quelque motif que ce soit, de sa propre initiative ou en réponse à une demande de précision émise par un soumissionnaire éventuel, modifier les documents de l'AP par voie d'amendement. Tous les soumissionnaires éventuels ayant reçu les documents de l'AP seront informés par écrit de la totalité des amendements apportés à ceux-ci. Pour les concours publics, tous les amendements seront également affichés sur la source de publication.
- 6.2. Afin de fournir aux soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour tenir compte des amendements dans le cadre de la préparation de leurs propositions, ONU Femmes peut, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission de la proposition.

7. Langue de la proposition

- 7.1. La proposition préparée par le soumissionnaire ainsi que l'ensemble de la correspondance et des documents liés à la proposition qui ont été échangés entre le soumissionnaire et ONU Femmes sont rédigés en français.
- 7.2. Les pièces justificatives et la documentation imprimée fournies par le soumissionnaire peuvent être rédigées dans une autre langue, sous réserve qu'elles soient accompagnées d'une traduction française appropriée de tous les passages pertinents. Dans de tels cas, la traduction prévaut à des fins d'interprétation de la proposition. Le soumissionnaire assume l'entière responsabilité de la traduction et de l'exactitude de celle-ci.

8. Soumission de la proposition

- 8.1. Les propositions technique et financière sont présentées dans le cadre du modèle de soumission de la proposition (annexe B2-3) dans un seul courriel, doté de la référence de l'AP et d'une description précise de la proposition au plus tard à la date et à l'heure stipulées dans le présent document. Si les courriels et les pièces jointes ne comportent pas les indications requises dans les instructions, ONU Femmes n'assumera aucune responsabilité quant à la perte ou à l'ouverture prématurée des propositions soumises. Le corps de texte du courriel doit indiquer le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Toutes les propositions doivent être envoyées par courriel à l'adresse électronique sécurisée suivante : mcomorocco.propositions@unwomen.org

- 8.2. La réception des propositions doit se faire au plus tard à la date et à l'heure indiquées dans le présent AP et respecter la procédure de soumission stipulée dans celui-ci. Les soumissionnaires ont la responsabilité de veiller à ce qu'ONU Femmes reçoive leur proposition au plus tard à la date et à l'heure fixées. Les propositions reçues par ONU Femmes au-delà de la date et de l'heure fixées peuvent être rejetées.
- 8.3. Lors de la réception des propositions par courriel (ainsi qu'il est requis pour l'AP), l'heure de réception correspond à la date et à l'heure auxquelles la proposition soumise a été reçue dans la boîte de réception d'ONU Femmes prévue à cet effet. ONU Femmes décline toute responsabilité en cas de retards dus à des problèmes de réseau, etc. Il appartient aux seuls soumissionnaires de veiller à ce que leur proposition soit reçue par ONU Femmes dans la boîte de réception prévue à cet effet à la date limite fixée dans le cadre de l'AP ou préalablement à celle-ci.
- 8.4. **Propositions reçues en retard:** Les propositions reçues par ONU Femmes au-delà de la date limite de soumission des propositions fixée dans le présent document sont susceptible d'être rejetées.

9. Précisions à apporter aux propositions

- 9.1. Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, ONU Femmes peut, à sa discrétion, demander au soumissionnaire de fournir des précisions concernant sa proposition. La demande de précisions et la réponse à celle-ci doivent se faire par écrit et il est interdit de chercher à obtenir, de proposer ou de permettre des modifications concernant le prix ou le fond de la proposition. ONU Femmes examinera les aspects informels mineurs, les erreurs, les fautes d'écriture, les erreurs manifestes concernant le prix et les documents manquants conformément à sa politique et à ses procédures.

10. Monnaies utilisées dans la proposition

10.1. Tous les prix doivent être mentionnés en dirhams marocains

10.2. ONU Femmes se réserve le droit de rejeter les propositions soumises sur la base d'une monnaie autre que la monnaie obligatoire pour la proposition susmentionnée. ONU Femmes peut accepter des propositions présentées sur la base d'une monnaie autre que celle qui est mentionnée ci-dessus sous réserve que le soumissionnaire confirme dans le cadre de l'apport de précision aux propositions (voir le paragraphe (8) écrit ci-dessus) qu'il acceptera un contrat émis dans la monnaie obligatoire et que le taux de change opérationnel pratiqué par l'Organisation des Nations Unies à la date limite de l'AP énoncée dans la lettre d'AP s'applique à des fins de conversion.

10.3. Quelle que soit la monnaie indiquée dans les propositions reçues, le contrat sera toujours émis, et les paiements ultérieurs seront effectués dans la monnaie obligatoire pour la proposition susmentionnée.

11. Evaluation des propositions techniques et financière

11.1 PHASE I – PROPOSITION TECHNIQUE (70 points)

11.1.1. Seuls les soumissionnaires qui remplissent les critères obligatoires pourront être soumis à l'examen de la proposition technique, à l'issue duquel un maximum de 70 points peut être accordé. Les évaluateurs techniques, qui font partie d'une commission d'évaluation nommée par ONU Femmes, procéderont à l'évaluation technique en appliquant les critères d'évaluation et les échelles de notation listée ci-dessous. Afin de passer de la phase I du processus d'évaluation approfondie à la phase II (évaluation financière), une proposition doit avoir obtenu une note cumulative minimale de 50 points.

11.1.2.

1	La proposition est conforme aux exigences de l'appel à propositions	15 points
2	Le mandat de l'organisation correspond aux travaux à entreprendre conformément aux termes de référence (volet 1)	20 points
3	La proposition atteste d'une bonne compréhension des exigences des termes de référence et montre que l'organisation dispose de la capacité requise d'entreprendre les travaux avec succès (volets 2, 3 et 4)	35 points
	TOTAL	70 points

11.2 PHASE II - PROPOSITION FINANCIÈRE (30 points)

11.2.1. Les propositions financières seront examinées à l'issue de l'évaluation technique. Le soumissionnaire proposant le coût évalué le plus bas se verra attribuer 30 points. Les autres propositions financières obtiendront des points au prorata sur la base du rapport entre le prix proposé par le soumissionnaire et celui du coût évalué le plus bas

Formule de calcul des points :

Points = points financiers (A/B)

Exemple : Le prix du soumissionnaire A, d'un montant de 10,00 \$, est le plus bas. Le soumissionnaire A reçoit 30 points. Le prix proposé par le soumissionnaire B s'élève à 20,00 \$. Le soumissionnaire B reçoit $(10,00 \$ / 20,00 \$) \times 30$ points = 15 points

12. Préparation de la proposition

- 12.1. Vous êtes tenu d'examiner toutes les conditions et instructions incluses dans les documents de l'AP.
Le non-respect de l'obligation de fournir l'ensemble des informations requises se fait aux propres risques du soumissionnaire et peut entraîner le rejet de sa proposition.
- 12.2. La proposition du soumissionnaire doit être structurée conformément au format du présent AP. Chaque soumissionnaire doit répondre à chaque demande ou exigence stipulée et confirmer qu'il comprend et accepte les exigences établies par ONU Femmes. Le soumissionnaire doit identifier les hypothèses de fond qu'il a formulées dans le cadre de la préparation de sa proposition. Le report d'une réponse à une question ou à un problème à la phase de négociation du contrat n'est pas admissible. Les aspects qui n'ont pas été spécifiquement abordés dans le cadre de la proposition du soumissionnaire seront considérés comme acceptés par le soumissionnaire. Les termes de « soumissionnaire » et de « contractant » font référence aux organisations qui soumettent une proposition au titre du présent AP.
- 12.3. Si le soumissionnaire se voit soumettre une exigence, ou s'il lui est demandé de recourir à une approche spécifique, il doit non seulement attester de son approbation, mais également décrire, le cas échéant, comment il envisage de satisfaire cette exigence. L'absence de réponse à une question sera considérée comme une acceptation de celle-ci. Lorsqu'une réponse descriptive est requise, l'absence de description sera considérée comme irrecevable.
- 12.4. Les termes de référence figurant dans le présent document fournissent un aperçu général du fonctionnement actuel. Si le soumissionnaire souhaite proposer des solutions autres ou équivalentes, il doit démontrer que les changements suggérés apportent un résultat équivalent ou supérieur aux exigences établies par ONU Femmes. L'approbation de ces changements relève de la discrétion d'ONU Femmes.
- 12.5. Les propositions doivent offrir des services correspondant à la totalité des exigences, sauf autorisation contraire dans le document de l'AP. Les propositions qui n'offrent qu'une partie des services sont susceptibles d'être rejetées, sauf autorisation contraire dans le document de l'AP.
- 12.6. La proposition du soumissionnaire inclut l'ensemble des annexes suivantes :

Soumission dans le cadre de l'AP (à la date de présentation de la proposition ou avant celle-ci) :

Au minimum, les soumissionnaires complètent et renvoient les documents listés ci-dessous (annexes au présent AP) **en tant que partie intégrante de leur proposition**. Les soumissionnaires peuvent joindre à leur proposition les documents supplémentaires qu'ils jugent appropriés.

Le non-respect de l'obligation de compléter et de renvoyer les documents listés ci-dessous dans le cadre de la proposition peut entraîner le rejet de cette dernière.

Document faisant partie intégrante de la proposition	Annexe B-1 Conditions obligatoires / critères de présélection
Document faisant partie intégrante de la proposition	Annexe B-2 Modèle de soumission de la proposition
Document faisant partie intégrante de la proposition	Annexe B-3 Format de curriculum vitae de l'équipe proposée
Document faisant partie intégrante de la proposition	Annexe B-4 Documents minimaux d'évaluation des capacités

Si, après avoir évalué cette offre, vous avez pris la décision de ne pas soumettre votre proposition, nous vous serions reconnaissants de renvoyer le présent formulaire en indiquant les motifs pour lesquels vous ne participez pas.

13. Format et signature de la proposition

- 13.1. La proposition est dactylographiée ou rédigée à l'encre indélébile et porte la signature du soumissionnaire ou d'une ou plusieurs personnes dûment autorisées à lier le soumissionnaire par le contrat. Une procuration écrite accompagnant la proposition atteste de cette autorisation.
- 13.2. La proposition ne contient aucun ajout entre les lignes, aucune rature ni aucun mot recouvert, sauf si cela s'avère nécessaire pour corriger des erreurs commises par le soumissionnaire, auquel cas ces corrections sont paraphées par la ou les personnes qui signent la proposition.

14. Attribution

- 14.1. L'attribution se fera en faveur du soumissionnaire réactif et responsable dont la proposition a été évaluée comme étant la meilleure, à la suite de la négociation d'un contrat acceptable. ONU Femmes se réserve le droit de mener les négociations avec le soumissionnaire au sujet des contenus de sa proposition. L'attribution ne prendra effet qu'après l'acceptation par le soumissionnaire sélectionné des conditions et des termes de référence. **Le contrat inclura le nom du soumissionnaire dont les données financières ont été fournies en réponse au présent AP.** Dès la signature du contrat, ONU Femmes informera promptement les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus.
- 14.2. Le soumissionnaire sélectionné est tenu de commencer à fournir ses services à partir de la date et de l'heure stipulées dans le présent AP.
- 14.3. L'attribution consistera en un contrat d'une durée initiale de 19 mois, renouvelable sous les mêmes conditions pour une ou plusieurs périodes supplémentaires, comme indiqué par ONU Femmes.

Annexe B-2 Modèle de soumission de la proposition

Appel à propositions

Mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités des professionnel.le.s de la justice et d'actions de plaidoyer et de sensibilisation pour mettre fin aux mariages précoces et forcés

AP/UNW/MAR/2021/01

Conditions obligatoires / critères de présélection

Les soumissionnaires doivent remplir le présent formulaire (**annexe B-2**) et le renvoyer dans le cadre de leur soumission. Les soumissionnaires doivent satisfaire à l'ensemble des conditions obligatoires et des critères de présélection énoncés à l'**annexe B-1**.

Les soumissionnaires recevront une note de réussite / d'échec concernant cette section. Afin que leur candidature soit prise en compte, les soumissionnaires doivent remplir tous les critères obligatoires décrits à l'annexe B-1. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier les informations figurant dans la réponse du soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition. Les réponses incomplètes ou inadéquates, les réponses manquantes ou les réponses faussées aux questions entraîneront une disqualification.

Volet 1 : Historique organisationnel et capacité de mise en œuvre des activités en vue d'atteindre les résultats prévus (longueur maximale : 1,5 page)
--

La présente section doit fournir une synthèse, dotée des annexes pertinentes, visant à démontrer clairement que l'organisation soumissionnaire a la capacité et la volonté de mettre en œuvre avec succès les activités proposées et de produire des résultats.

Parmi les aspects essentiels à exposer dans la présente section figurent les suivants :

1. Nature de l'organisation soumissionnaire : s'agit-il d'une organisation à base communautaire, d'une ONG nationale ou infranationale, d'une institution de recherche ou de formation, etc. ?
2. Mission générale, objet, et principaux programmes / services de l'organisation
3. Groupes de population ciblés (femmes, peuples autochtones, jeunes, etc.)
4. Approche organisationnelle (philosophie) : comment l'organisation réalise-t-elle ses projets (par exemple, sur la base d'une approche sensible au genre, fondée sur les droits de l'homme, etc.) ?
5. Ancienneté et expérience pertinente
6. Synthèse de la capacité organisationnelle pertinente dans le cadre de la proposition de coopération avec ONU Femmes (par exemple, en matière de technique, de gouvernance et de direction, ainsi que de gestion financière et administrative)

Volet 2: Résultats attendus et indicateurs (longueur maximale : 1,5 pages)

La présente section doit exposer l'interprétation effectuée par le soumissionnaire des termes de référence d'ONU Femmes. Elle doit inclure un énoncé clair et spécifique des objectifs que la proposition permettra d'atteindre au regard des termes de référence d'ONU Femmes, y compris :

1. **L'énoncé du problème** ou les défis à aborder compte tenu du contexte décrit dans les termes de référence.

2. **Les résultats** spécifiques attendus (par exemple, les produits) au travers de l'engagement du soumissionnaire. Les résultats attendus sont les changements mesurables qui seront survenus au terme de l'intervention prévue. Il convient de proposer des indicateurs spécifiques et mesurables qui constitueront la base du suivi et de l'évaluation. Ces indicateurs seront affinés, et constitueront une partie importante du contrat conclu entre l'organisation soumissionnaire et ONU Femmes.

Volet 3 : Description de l'approche technique et des activités (longueur maximale : 2,5 pages)

La présente section doit décrire l'approche technique et permettre de démontrer la solidité et la pertinence de l'approche proposée, en précisant les actions qui seront entreprises afin de produire les résultats attendus en termes d'activités. Un lien manifeste et direct doit être établi entre les activités et les résultats, du moins au niveau des produits. Il convient de fournir en outre une description des stratégies spécifiques visant à appuyer l'obtention des résultats, comme par exemple la constitution de partenariats, etc.

Les descriptions des activités doivent être dotées de la précision nécessaire et identifier les **actions** qui seront entreprises, les **personnes** qui en seront chargées, les **échéances** (début, durée, achèvement) et les **emplacements** correspondants. La description des activités doit inclure une mention des organisations et des personnes participant à l'activité ou bénéficiant de celle-ci.

Cet exposé doit être complété d'une présentation tabulaire qui servira de plan de mise en œuvre, comme signalé dans le volet 4.

Volet 4 : Plan de mise en œuvre (longueur maximale : 1,5 pages)

Cette section est présentée sous forme tabulaire et peut être jointe en tant qu'annexe. Elle doit inclure une description du **déroulement de toutes les activités essentielles ainsi que de l'échéancier (durée)**. Veuillez fournir toutes les précisions nécessaires. Le plan de mise en œuvre doit montrer un flux d'activités cohérent. Veuillez inclure dans le plan de mise en œuvre l'ensemble des rapports d'étape et des examens de suivi.

Plan de mise en œuvre

Numéro du projet :		Nom du projet :	
Nom de l'organisation soumissionnaire :			
Brève description du projet :			
		Dates de début et de fin du projet :	
Brève description des résultats spécifiques (par exemple, les produits) incluant les indicateurs, les bases de référence et			

les objectifs correspondants. Veuillez faire de même pour chaque résultat													
Veuillez dresser la liste des activités nécessaires en vue de produire les résultats et indiquer la personne responsable de chaque activité		Durée de l'activité en mois (ou en trimestres)											
Activité	Personne responsable	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1.1													
1.2													
1.3													
1.4													

Plan de suivi et d'évaluation (longueur maximale : 1 page)

La présente section doit inclure une explication du plan de suivi et d'évaluation des activités, au cours de sa mise en œuvre (formative) et à son achèvement (récapitulative). Les éléments essentiels à inclure sont les suivants :

- Les modalités de suivi de l'exécution des activités au regard de la concrétisation des étapes et des jalons établis dans le plan de mise en œuvre
- La mesure dans laquelle les retours reçus permettront de faciliter les éventuels corrections et ajustements à mi-parcours de la conception et des plans
- L'approche adoptée afin de permettre aux membres de la communauté de participer aux processus de suivi et d'évaluation

Volet 5 : Risque pesant sur la réussite de la mise en œuvre (1 page)

Veuillez identifier et lister les facteurs de risque essentiels en raison desquels les activités pourraient ne pas produire les résultats attendus. Cette liste doit inclure les facteurs internes (par exemple, la technologie employée ne fonctionne pas comme prévu) et les facteurs externes (par exemple, des fluctuations monétaires considérables entraînant des changements économiques pour l'activité). Veuillez décrire les méthodes susceptibles d'atténuer ces risques.

Veuillez également inclure dans la présente section les **postulats** essentiels sur lesquels repose le plan d'activité. Dans le cas présent, les postulats sont en grande partie liés aux facteurs externes (par exemple, la stabilité continue d'une politique gouvernementale en matière d'environnement) qui sont anticipés dans la planification et dont dépend la viabilité des activités.

Volet 6 : Budget axé sur les résultats (longueur maximale : 1,5 page)

L'élaboration et la gestion d'un budget réaliste constitue une part importante du développement et de la mise en œuvre d'activités réussies. Une attention particulière portée aux questions de gestion financière et d'intégrité permettra d'en

améliorer l'efficacité et la portée. Il convient de garder à l'esprit les principes essentiels suivants lors de la préparation du budget d'un projet :

- L'inclusion des coûts liés à l'exécution efficace des activités et à la production des résultats définis dans la proposition. Les autres coûts associés doivent être financés à partir d'autres sources.
- Le budget doit être réaliste. Il convient de déterminer le coût réel des activités prévues, et de ne pas partir du principe qu'elles seront moins onéreuses.
- Le budget doit inclure tous les coûts associés à la gestion et à l'administration de l'activité ou des résultats et, notamment, les coûts relatifs au suivi et à l'évaluation.
- Le budget doit inclure les « dépenses d'appui » : ces coûts indirects sont encourus dans le cadre du fonctionnement du partenaire, en totalité ou en partie, et peuvent difficilement être liés ou rapportés à la mise en œuvre des travaux (par exemple, les frais d'exploitation, les frais administratifs et les frais généraux associés au fonctionnement normal d'une organisation ou d'une entreprise, tels que les dépenses engagées en faveur du personnel, des locaux et des équipements qui ne constituent pas des coûts directs).
- Le « taux de dépenses d'appui » fait référence au taux fixe auquel le partenaire obtiendra de la part d'ONU Femmes le remboursement de ses dépenses d'appui, qui est fixé dans le Document de projet du partenaire et ne saurait être supérieur à un taux de 8 %, ou au taux énoncé dans les Conditions spécifiques pour les donateurs, si celui-ci est inférieur. Le taux fixe est calculé sur la base des coûts directs éligibles.
- Les postes budgétaires constituent des catégories générales qui permettent de déterminer avec soin les domaines dans lesquelles les dépenses doivent être effectuées. Si une dépense prévue semble être incompatible avec les catégories de postes standard, veuillez inclure le poste dans une autre catégorie de dépenses, et expliquer à quelles fins l'argent est destiné.
- Les chiffres figurant dans le tableau budgétaire doivent concorder avec ceux qui sont inclus dans l'en-tête et le texte de la proposition.

Résultat 1 (concernant, par exemple, le produit) Veuillez utiliser ce tableau pour chaque résultat.				
Catégorie de dépenses	Année 1, [monnaie locale]	Total, [monnaie locale]	\$ US	% du total
1. Personnel				
2. Équipement / matériels				
3. Formation / séminaires / ateliers de voyage				
4. Contrats		--		
5. Autres coûts ³				

³ « Autres coûts » se réfère à toutes les autres dépenses qui ne sont pas répertoriées dans le budget axé sur les résultats. Veuillez en préciser la nature dans la note en bas de page : _____

6. Dépenses accessoires				
7. Autre financement requis		..		
8. Frais administratifs (ne devant pas être supérieures à 8 % ou au pourcentage correspondant au donateur concerné)				
Coût total pour le résultat 1				

Je soussigné(e), (nom) _____ certifie que j'exerce la fonction de (poste) _____ au sein de (nom de l'organisation) _____ et que, en signant la présente proposition pour et au nom de (nom de l'organisation) _____, j'atteste de l'exactitude et de la véracité des informations qu'elle contient et du fait que la signature de la présente proposition relève de l'étendue de mes attributions.

En signant la présente proposition, j'accepte d'être lié(e) par la présente proposition technique en vue de prêter la gamme de services spécifiée dans le dossier de l'AP et je m'engage à respecter les conditions énoncées dans le modèle d'accord de partenariat d'ONU Femmes (document ci-joint).

(Sceau)

(Signature)

Nom imprimé et fonction)

(Date)

Annexe B-3

Format de curriculum vitae de l'équipe proposée

Appel à propositions

Mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités des professionnel.le.s de la justice et d'actions de plaidoyer et de sensibilisation pour mettre fin aux mariages précoces et forcés

AP/UNW/MAR/2021/01

Nom du membre du personnel : _____

Fonction : _____

Années passées au sein de l'entreprise : _____ Nationalité : _____

Éducation/Qualifications : (Veuillez résumer le parcours au lycée / à l'université et toute autre formation spécialisée effectués par le membre du personnel en indiquant les noms des établissements, les dates de suivi des cours ainsi que les diplômes et qualifications professionnelles obtenus.)

Parcours d'emploi / expérience professionnelle

(Veuillez commencer par la fonction actuelle et lister les emplois occupés dans le sens chronologique inverse. Veuillez dresser la liste de toutes les fonctions exercées par le membre du personnel depuis l'obtention de son diplôme, en indiquant les dates d'emploi, les noms de l'organisation employeuse, le titre du poste occupé et l'emplacement de l'activité professionnelle. En ce qui concerne l'expérience correspondant aux cinq dernières années, veuillez préciser le type d'activités réalisées, le niveau de responsabilité, le lieu d'affectation et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente pour la présente mission.)

Références

Veuillez fournir les noms et les adresses de deux (2) références.

Annexe B-4
Documents minimaux d'évaluation des capacités
(doivent être soumis par les parties responsables éventuelles ; la soumission est évaluée par l'examineur)

Appel à propositions

Mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités des professionnel.le.s de la justice et d'actions de plaidoyer et de sensibilisation pour mettre fin aux mariages précoces et forcés

AP/UNW/MAR/2021/01

Document technique, de gouvernance et de gestion	Obligatoire / facultatif
Enregistrement officiel	Obligatoire
Règles de gouvernance / statuts de l'organisation	Obligatoire
Organigramme de l'organisation	Obligatoire
Liste de la gestion des clés	Obligatoire
Curriculum vitae des membres clés du personnel proposés dans le cadre de l'engagement d'une coopération avec ONU Femmes	Obligatoire
Cadre de politique anti-fraude conforme à celui d'ONU Femmes ou adoption du cadre de politique anti-fraude d'ONU Femmes	Obligatoire
Politique en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles (EAS) conforme à la circulaire de l'Organisation des Nations Unies relative à l'EAS ST/SGB/2003/13 Si le soumissionnaire a adhéré au protocole EAS de l'Organisation des Nations Unies, il doit veiller à mettre en œuvre une politique d'EAS ;	Obligatoire

Document relatif à l'administration et finance	Obligatoire / facultatif
Règles administratives et financières de l'organisation	Obligatoire
Dispositif de contrôle interne	Obligatoire
États vérifiés remontant à trois ans au moins	Obligatoire
Liste des banques	Obligatoire
Nom des auditeurs externes	

Document relatif à la passation de marché	Obligatoire / facultatif
Politique / manuel de passation des marchés	Obligatoire
Modèles des documents de demande relatifs à l'acquisition de biens et de services, par exemple la demande de devis, la sollicitation de propositions, etc.	Obligatoire
Liste des principaux fournisseurs / sous-traitants et copie de leur(s) contrat(s), incluant les documents attestant de leur processus de sélection	

Document relatif à la relation client et donateurs	Obligatoire / facultatif
Liste des principaux clients / donateurs	Obligatoire
Deux références	Obligatoire
Rapports antérieurs effectués à l'intention des clients / donateurs depuis trois ans au moins	

